



**Convention internationale
sur l'élimination
de toutes les formes
de discrimination raciale**

Distr.
GÉNÉRALE

CERD/C/423
30 janvier 2002

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMITÉ POUR L'ÉLIMINATION
DE LA DISCRIMINATION RACIALE

EXAMEN DES RAPPORTS PRÉSENTÉS PAR LES ÉTATS PARTIES
CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 9 DE LA CONVENTION

Neuvièmes rapports périodiques que les États parties
doivent présenter en 2002

Note du Secrétaire général

1. Aucun État partie à la Convention n'a à présenter un neuvième rapport périodique en 2002 conformément à l'alinéa b) du paragraphe 1 de l'article 9 de la Convention.
